EPLUS2020

Call: EACEA-03-2020

(Erasmus Charter for Higher Education 2021-2027)

Topic: ECHE-LP-2020

Type of action: EPLUS2020-ACR

Proposal number: 101012253

Proposal acronym: IRFSS BFC CRf

Deadline Id: EACEA-03-2020-1

Table of contents

Section	*Title*	*Action*
1	General information	
2	Participants & contacts	
3	Information related to eligibility criteria	

How to fill in the forms

The administrative forms must be filled in for each proposal using the templates available in the submission system. Some data fields in the administrative forms are pre-filled based on the previous steps in the submission wizard.

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

1 - General information

Topic	ECHE-LP-2020	Type of Action	EPLUS2020-ACR
Call Identifier	EACEA-03-2020	Deadline Id	EACEA-03-2020-1

Acronym	IRFSS BFC CRf
Proposal title	IRFSS BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Note that for technical reasons, the following characters are not accepted in the Proposal Title and will be removed: < > " &

Duration in months	*86*
Fixed keyword 1	Mobility (virtual and blended)
Fixed keyword 2	International cooperation
Fixed keyword 3	Education-enterprises partnerships
Free keywords	*Nursing ; Healthcare*
Application language	French

*Abstract**

L'IRFSS Bourgogne Franche Comté de la Croix-Rouge française participe au programme Erasmus+ depuis 2014.
Notre établissement offre ainsi la possibilité à ses étudiants infirmiers (200 étudiants par promotion) d'effectuer une mobilité de stage chez l'un de nos partenaires, afin de développer leurs compétences dans un contexte européen.
Les mobilités Erasmus+ sont aussi ouvertes aux formateurs et personnels administratifs de l'IRFSS, afin de leur proposer une ouverture sur l'Europe, d'en faire des ambassadeurs du programme Erasmus+ auprès des apprenants, et d'encourager le partage des connaissances et de pratiques professionnelles à l'échelle européenne.

Remaining characters 1339

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

Has this proposal (or a very similar one) been submitted in the past 2 years in response to a call for proposals under Horizon 2020 or any other EU programme(s)? ○ Yes ◉ No

Please give the proposal reference or contract number.	
XXXXXX-X	

Declarations

1) We/I declare to have the explicit consent of all participants on their participation and on the content of this proposal.	☒
2) We/I confirm that the information contained in this proposal is correct and complete and that none of the project activities have started before the proposal was submitted.	☒
3) We/I declare: - to be fully compliant with the eligibility criteria set out in the call - not to be subject to any exclusion grounds under the EU Financial Regulation (Regulation No 2018/1046) - to have the financial and operational capacity to carry out the proposed project	☒
4) We/acknowledge that all communication will be made through the Funding & Tenders Portal electronic exchange system and that access and use of this system is subject to the Funding & Tenders Portal Terms and Conditions .	☒
5) We/I acknowledge and authorize the collection, use and processing of personal data for the purpose of the evaluation of the proposal and the subsequent management of the grant/prize (if any). We/I acknowledge and authorize that the data may also be used for the monitoring and evaluation of the EU funding programme, the design of future programmes and communication purposes.	☒

The coordinator is only responsible for the correctness of the information relating to his/her own organisation. Each applicant remains responsible for the correctness of the information related to him/her and declared above. If the proposal to be retained for EU funding, the coordinator and each beneficiary will be required to present a formal declaration in this respect.

Note:

For **multi-beneficiary applications**, the coordinator vouches for its own organization and that all other participants confirmed their participation and compliance with conditions set out in the call. If the proposal is retained for funding, each participant will be required to submit a formal declaration of honour confirming this.

False statements or incorrect information may lead to administrative sanctions under the Financial Regulation 2018/1046.

Personal data will be collected, used and processed in accordance with Regulation 2018/1725 and the **Funding & Tenders Portal privacy statement**.

Please be however aware that, to protect EU financial interests, your data may be transferred to other EU institutions and bodies and be registered in the EDES database. Data in the EDES database is also subject to Regulation 2018/1725 and the EDES privacy statement.

2 - Participants & contacts

#	Participant Legal Name	Country	Action
1	IRFSS BOURGOGNE FRANCHE COMTE	France	

2 - Administrative data of participating organisations

PIC	Legal name
948058019	IRFSS BOURGOGNE FRANCHE COMTE

ECHE Reference Code	Institution Code
262672-EPP-1-2014-1-FR-EPPKA3-ECHE	F BESANCO25

Short name: CROIX-ROUGE FRANCAISE - IRFSS BFC

Address

Street 2 rue du Golf

Town Quetigny

Postcode 21800

Country France

Webpage https://irfss-bourgogne-franche-comte.croix-rouge.fr

Specific Legal Statuses

Legal person .....yes

Public body .....unknown

Industry (private for profit).....unknown

Non-profit .....unknown

International organisation .....unknown

International organisation of European interest .....unknown

Secondary or Higher education establishment .....unknown

Research organisation .....unknown

Enterprise Data

Based on the below details from the Beneficiary Registry the organisation is not an SME (small- and medium-sized enterprise) for the call.

SME self-declared status..... unknown

SME self-assessment ..... unknown

SME validation sme..... unknown

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

Department(s) carrying out the proposed work

Department 1

Department name: Bureau des Relations Internationales ☐ not applicable

☒ Same as proposing organisation's address

Street: 2 rue du Golf

Town: Quetigny

Postcode: 21800

Country: France

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

Proposal ID	101012253	Acronym	IRFSS BFC CRf	Short name	CROIX-ROUGE FRANCAISE - IRFSS BFC

Person in charge of the proposal

The name and e-mail of contact persons are read-only in the administrative form, only additional details can be edited here. To give access rights and basic contact details of contact persons, please go back to Step 4 of the submission wizard and save the changes.

Title: Mrs

Sex: ○ Male ◉ Female

First name: **Diane**

Last name: **GROBER TRAVIESAS**

E-Mail: **diane.grober-traviesas@croix-rouge.fr**

Position in org.: Director

Department: Bureau des Relations Internationales

☐ Same as organisation name

☒ Same as proposing organisation's address

Street: 2 rue du Golf

Town: Quetigny

Post code: 21800

Country: France

Website: https://irfss-bourgogne-franche-comte.croix-rouge.fr/

Phone: +33380481736

Phone 2: +xxx xxxxxxxxx

Fax: +xxx xxxxxxxxx

Other contact persons

First Name	Last Name	E-mail	Phone
Valérie	GRAHAM DEBRIS	valerie.graham-debris@croix-rouge.fr	+33380481735

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

Type of organisation

Higher education institution (tertiary level) ◉

School/Institute/Educational centre - General Education (secondary level) ○

Information related to eligibility criteria

	Yes	No
Applicant is an HEI established in a Programme Country.	◉	○
The applicant institution is eligible by National Authorities of Programme Countries.	◉	○
I confirm that I have received a notification from my Erasmus+ National Agency stating that I am allowed to apply for the light procedure.	◉	○

Warning: You must comply with the content of all the checkboxes.

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

ERASMUS+

Modèle de Proposition

Formulaire Administratif (Partie A)
Description Technique du Project (Partie B)

Erasmus: Action clé1: Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

Version 1.1
4 mars 2020

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

ERASMUS+

PROPOSITION (PART B)

Erasmus: Action clé 1: Charter Erasmus pour l'Enseignement Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

AVIS IMPORTANT

Les candidatures doivent être soumises via le service de soumission du portail de financement et d'appel d'offres avant la date limite de l'appel. Les candidats doivent utiliser ce modèle pour leurs candidatures (conçu pour mettre en évidence des aspects importants et faciliter l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation).

Limites de caractères et de pages:

- limite de 20 pages
- les pièces justificatives peuvent être fournies en annexe et ne comptent pas dans la limite de pages
- taille de police minimale - Arial 8 points
- taille de la page: A4
- marges (haut, bas, gauche et droite): au moins 15 mm (hors en-têtes et pieds de page).

Veuillez respecter les règles de formatage. Ils ne sont pas une cible! Gardez votre texte aussi concis que possible. N'utilisez pas d'hyperliens pour afficher des informations qui constituent une partie essentielle de votre proposition.

⚠ Si vous essayez de télécharger une application qui dépasse la limite spécifiée, vous recevrez un avertissement automatique vous demandant de raccourcir et de télécharger à nouveau votre application. Après l'avoir soumis, les pages excédentaires seront rendues invisibles et donc ignorées par les évaluateurs.

⚠ **Veuillez NE PAS supprimer les instructions du document. Le nombre maximum de pages a été augmenté pour garantir l'égalité de traitement de tous les candidats.**

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

HISTORIQUE DES CHANGEMENTS		
VERSION	DATE PUBLICATION	CHANGEMENT
1.0	11.02.2020	Version initiale
1.1	04.03.2020	Changement à la page 9 - Dernier encadré après la déclaration de politique Erasmus

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

PAGE DE COUVERTURE

La partie B de la proposition doit être remplie par les participants dans WORD, assemblée et téléchargée en PDF dans le système de soumission du portail de financement et d'appel d'offres. Le modèle à utiliser y est disponible.

Remarque: veuillez tenir dûment compte des objectifs et des principes de la charte dans le cadre de l'appel (voir le document d'appel). Portez une attention particulière aux critères d'attribution; ils expliquent comment la proposition sera évaluée.

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

TABLE OF CONTENTS

PROPOSITION (PART B) **2**
PAGE de couverture **5**
ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS **7**
1. Déclaration de POLITIQUE Erasmus **9**
1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus 9
1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie 10
2. Mise en œuvre des principes fondamentaux **16**
2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux 16
2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité 19
2.3. A des fins de visibilité 20

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

• Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.

• Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

• Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.

• Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.

• Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.

• Mettre en œuvre les priorités du programme:

- En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
- En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
- En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
- En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

• Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
• Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
• Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
• Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
• Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
• Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

pédagogique pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.
• Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
• Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
• Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
• Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

• Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.

• Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.

• Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.

• Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.

• Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

• Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.

• Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.

• Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).

• Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.

• Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

• Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.

• Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

• Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.

• Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

• Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.

• Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

• Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.

• Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.

• Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Diane GROBER-TRAVIESAS

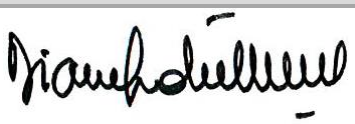

Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter les lignes directrices ECHE qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veuillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur ☒

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions:

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques ☒

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes ☐

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus ☐

Partenariats pour l'innovation ☐

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération: ☐

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation[1] et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

La dimension internationale est dans l'ADN de la Croix-Rouge. Le programme Erasmus+ offre à tous ses instituts de formation une opportunité unique de mettre en place des coopérations pérennes et durables avec des universités situées dans des pays en et hors Europe. Il permet de renforcer l'innovation pédagogique, mais aussi sociale et entrepreneuriale des personnels et des étudiants et de proposer des formations tant sanitaires que sociales inclusives et de qualité, adaptées aux évolutions des pratiques professionnelles.

L'objectif de la Croix-Rouge à travers le programme Erasmus, est de former des professionnels capables de participer à des actions de prévention, d'éducation à la santé et de travailler dans une approche d'altérité et

[1] Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

d'interculturalité.

Chaque année des dizaines d'étudiants infirmiers de notre établissement participent à des programmes et des projets de mobilité internationale. L'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale de Bourgogne-Franche Comté s'inscrit en effet dans une longue tradition de mobilité internationale principalement vers les pays d'Afrique centrale et d'Asie dans un premier temps. La réforme de la formation des infirmiers en 2009, est cependant venue bousculer l'alternance cours/stage, avec un allongement de la durée des stages (10 semaines au lieu de 4), une logique de validation de compétences professionnelles rendant difficile sa déclinaison pour les équipes pédagogiques dans un contexte d'appropriation d'une nouvelle logique de formation.

L'entrée dans le programme européen en 2014 a ouvert pour les étudiants et les salariés de nouvelles perspectives en particulier dans l'apprentissage des langues européennes, l'opportunité d'exercer dans des pays voisins, et dans les années à venir la possibilité de suivre des enseignements dans un établissement d'enseignement supérieur durant une période donnée.

La mobilité internationale, axe fort du projet d'établissement, s'intègre dans une sensibilisation et une réflexion plus globale que nous accompagnons chez nos apprenants, sur les questions de citoyenneté, d'interculturalité, d'ouverture à la différence, qui soutiennent le développement d'une posture professionnelle bienveillante, respectueuse et à l'écoute de la singularité de la personne soignée. Ainsi, la possibilité de participer au programme Erasmus + soutient notre projet d'établissement, qu'illustre par exemple la notion de « parcours citoyen » mis en place pour tous nos apprenants en formation initiale (infirmiers, aides-soignants et auxiliaires de puériculture).

À travers ce projet, basé sur les sciences humaines et sociales, nous souhaitons mettre l'accent sur le développement chez nos futurs soignants d'une capacité de prise de distance étayée non seulement théoriquement et conceptuellement, mais également nourrie par des échanges et des rencontres. Il se fonde sur notre responsabilité première d'éveiller les consciences pour être ces « *éveilleurs de sens* » dont parle Walter Hesbeen. Le sens est ici entendu au sens de la direction que je souhaite donner au projet de soins que je proposerai demain en tant que soignant, mais aussi en termes de valeurs, de compassion, d'écoute de la souffrance, de respect de chaque histoire sans jugement.

Le parcours citoyen tel qu'il est mis en œuvre dans notre établissement a pour objectif également de faire réfléchir « avec » : d'autres étudiants, d'autres apprenants d'autres filières de formation qui seront les professionnels avec lesquels demain on collaborera, des acteurs de l'intervention sociale, des bénévoles, des aidants…

La parole est ici l'occasion de développer et d'argumenter sa pensée, d'élargir son regard sur des situations du quotidien, d'exprimer des émotions, des interrogations, certaines croyances fortes comme celles entendues sur les personnes migrantes. Le questionnement éthique traverse ces temps d'échange, de sensibilisation, d'interrogations.

Le principe fondateur de ce projet est le souci d'éveil des consciences des soignants. Ici le temps de la formation initiale nous semble un temps plus qu'utile à cela, que l'ouverture à la dimension internationale et la possibilité de se confronter à d'autres cultures, d'autres coutumes, d'autres approches des situations professionnelles, peut renforcer.

L'établissement s'inscrit en premier lieu dans le respect et la promotion de l'article 65 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier qui précise : « *Dans le cadre de la mobilité internationale, le diplôme est accompagné de l'annexe descriptive, dite « supplément au diplôme ». Le parcours de formation permet la validation des périodes d'études effectuées à l'étranger. Lorsque le projet a été accepté par les responsables pédagogiques et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.* ».

Il répond également aux critères 2.4 et 3.7 d'évaluation du Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur de la manière suivante :

L'institut se dote de moyens permettant le déploiement d'une politique de formation à l'international :

-existence d'un groupe de travail régional mobilité internationale
-existence et utilisation d'outils et de supports communs
-existence d'une dynamique collaborative
-le % de lieux de stage augmente chaque année
-existence d'une politique d'aide à la mobilité internationale pour les salariés

La formation explicite la valeur ajoutée de ses partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers :
-des accords de coopération ou des partenariats sont conclus avec des établissements étrangers et adaptés à la finalité de la formation, à titre d'exemple : programme Erasmus
-des mécanismes favorisant la mobilité des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs sont mis en œuvre

La formation prépare les étudiants à l'international :
-l'apprentissage d'une ou plusieurs langues étrangères est clairement identifié dans le cursus
-certains modules d'enseignement se font dans une langue étrangère : les enseignements des soins infirmiers se font en langue anglaise sur l'un des sites de l'établissement-
-la formation favorise la mobilité entrante et sortante des étudiants grâce à ses partenariats internationaux

-l'acquisition de crédits européens dans le cadre d'échanges internationaux fait l'objet d'un processus formalisé et

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

connu des étudiants.

Tous ces items sont également des indicateurs de notre projet d 'établissement dans le cadre de la démarche qualité.

Veuillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

Notre établissement souhaite participer pour la période à venir aux actions **Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage et Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions**.

La participation de notre institution à la première action clé 1 (KA1) visant la mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur se déclinera de manière à informer, soutenir, encourager et mettre en œuvre les conditions favorisant la mobilité :

-Informer et communiquer : la qualité de l'information sur les programmes de mobilité européenne est un levier essentiel de la réussite de ce projet et de sa pérennité. Divers outils existants dans l'établissement seront exploités pour communiquer sur les opportunités, les moyens dévolus ;

-soutenir et encourager : le départ en mobilité demande un investissement en amont de sa mise en œuvre sur le long terme. Les personnes intéressées doivent pouvoir s'appuyer sur une équipe dédiée au projet qui pourra proposer des ateliers (recherche de fonds, de sponsors, formalisation du projet, soutien en langue étrangère, démarches administratives, contact avec l'établissement d'accueil), et arriver en soutien pour lever certaines difficultés inhérentes à ce type de projet ;

-mettre en œuvre les conditions favorisant la mobilité : organisation des enseignements, recherche de stage, information sur les conditions de validation du projet (crédits européens, retour sur site pour la reprise d'études).

Dans le cadre de la mobilité des salariés, le projet demande un accompagnement spécifique en termes d'organisation personnelle et familiale, de continuité de l'activité par le transfert des missions et activités à d'autres salariés, la formalisation des objectifs et des compétences visées par la mobilité, et l'apport de réponses précises en particulier sur la question financière.

La participation de notre institution à la seconde action clé 2 (KA2) visant la coopération entre organisations et institutions pourrait venir soutenir à travers des partenariats à construire, de coopération et d'échanges de pratiques, le développement de nouvelles compétences collectives et individuelles dans l'établissement. La découverte de stratégies pédagogiques et d'approches de la formation professionnelle et universitaire différentes dans des pays voisins, de formes de collaboration entre acteurs différentes, en particulier avec les universitaires, relève d'une forme d'acculturation et d'élargissement de la vision de notre mission. Notre souci en particulier de renforcer les formations basées sur la triade employeur-organisme de formation-apprenant nous amène à nous intéresser de près aux pratiques de certains de nos voisins européens comme l'Allemagne, en matière de formation en apprentissage, en particulier concernant les formations supérieures comme la formation des infirmiers, pour lesquelles nous avons identifié des freins chez les apprenants. Nos collaborations avec des groupes présents dans d'autres pays européens, nous permettra de développer la formation par l'apprentissage également sur son versant de mobilité.

La recherche de partenariats avec d'autres établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du programme européen aura pour objectif de répondre aux axes de développement stratégique de l'établissement.

Ainsi ces deux actions clés viennent soutenir la stratégie institutionnelle à plusieurs niveaux :

-Faire de la formation professionnelle un levier d'inclusion et proposer à tous les publics d'accéder à la formation, en particulier les publics éloignés de l'emploi et de la formation, ou résidant dans des zones géographiques peu dotées en offre de formation. Adapter une réponse adaptée, personnalisée aux besoins de développement de compétences

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

solides dans les métiers éducatifs ou de l'aide à la personne, du soin, dans les secteurs sanitaire, social et médico-social ;

-Proposer des espaces de réflexion et d'ouverture : former des esprits ouverts, réflexifs, réfléchis, en capacité d'avoir une distance adaptée et une analyse éclairée ;

-Permettre aux apprenants et aux professionnels de la formation qui les encadrent, de développer des capacités d'adaptation à des situations professionnelles complexes, de coopération et de travail en interdisciplinarité ;

-Permettre aux bénéficiaires des programmes de mobilité européenne de développer un esprit citoyen du monde.

Ces axes de travail et de projet ont pour objectif de déployer de manière plus forte et pérenne le projet de mobilité Erasmus +. En effet, si la mobilité internationale est une réalité au sein de notre établissement avec 25% d'étudiants infirmiers qui partent chaque année principalement en Asie et en Suisse, la mobilité européenne reste à développer (3 mobilités SMP, 1 mobilité STA et 1 mobilité STT ces dernières années).

Il convient de ce fait d'analyser ce qui a pu freiner le développement de la mobilité, autant pour les apprenants que pour les salariés, ainsi que les leviers de développement.

→Pour les salariés de manière générale : l'engagement dans une mobilité internationale interroge le projet de vie personnelle et familiale.

→Pour les formateurs : la mise en œuvre de la réforme de la formation des infirmiers en 2009, basée sur son universitarisation et une approche par les compétences, a rendu difficile l'articulation avec d'anciennes pratiques de mobilités plutôt l'été et dans une perspective humanitaire. La méconnaissance des outils mis en place en France a aussi été un frein au déploiement d'une politique de mobilité internationale à partir de 2009. Enfin la barrière de la langue, les formateurs restant majoritairement francophones, a majoré ces difficultés.

→Pour les apprenants : on note de manière générale que la motivation, très présente à l'entrée en formation, s'essouffle peu à peu, au regard des multiples démarches administratives à accomplir, au faible étayage sur certains sites de l'établissement par les équipes pédagogiques, de la barrière de la langue, et de difficultés dans les apprentissages. Les craintes de non-validation des compétences dans des structures de soins au fonctionnement différent de ce qu'étudiants et formateurs connaissent en France sont aussi à souligner.

Afin de relancer cette dynamique, notre travail aujourd'hui doit principalement être basé sur plusieurs axes :

→La recherche de partenariats, qui apparait comme une fragilité dans notre projet. A ce titre, nous prévoyons dès l'année universitaire 2020-2021, de mettre en place un « Bureau de la mobilité internationale » au sein de notre établissement, directement rattaché au comité de direction, au sein duquel nous proposerons à des stagiaires dans le domaine des relations internationales d'intervenir. Nous avons également pour objectif d'identifier au sein de nos équipes des salariés pouvant participer à la recherche de ces partenariats de par leur maîtrise de langues européennes. Enfin, nous nous appuierons également sur les séminaires organisés par l'agence européenne pour acquérir la méthode et les outils nécessaires à la recherche et à la consolidation de ces partenariats ;

→La formation, l'information de salariés sur tous les sites de l'établissement, notamment au sein du groupe de travail national sur la mobilité, pour promouvoir au sein des équipes le stage à l'international et accompagner les étudiants dans cette dynamique. Cet axe doit aussi permettre d'inclure toute l'équipe des formateurs dans les projets de mobilité, cohésion, soutien, suivi du projet des étudiants et convictions partagées, choix pédagogiques, adaptation des modalités d'évaluation etc..) et de créer des temps de partage et d'échanges de pratiques, d'outils, au sein de l'établissement ;

→Le soutien à la mise en place d'une dynamique entre étudiants et salariés, avec partage d'expériences. Cet axe peut également soutenir le développement de mobilités croisées entre étudiants et salariés, sur un même lieu avec des objectifs conjoints ;

→le renforcement des enseignements en sciences humaines, en particulier l'anthropologie, la sociologie.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veuillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

Pour notre établissement, la participation au programme Erasmus + pourrait continuer à avoir un impact important en répondant à divers objectifs :

-L'amélioration des pratiques professionnelles, des formateurs et autres salariés ;

-Le développement de la démarche de recherche scientifique et de la culture scientifique, et de la formation des apprenants à la recherche et par la recherche ;

- La modernisation pédagogique, en particulier sur les nouvelles formes de formation type classe inversée, enseignement digitalisé) ;

-L'attrait enfin pour les candidats aux formations sanitaires et sociales : véritable enjeu aujourd'hui pour de nombreux métiers du soin et de l'action sociale, la possibilité durant la formation puis une fois diplômés pour les futurs soignants et travailleurs sociaux, de bénéficier de mobilité durant la formation et de travailler à l'étranger par la suite est un motif d'attractivité fort. Dans les différentes enquêtes menées ces dernières années, l'opportunité des mobilités internationales apparait souvent comme un critère dans le choix de notre établissement.

Les indicateurs d'évaluation du projet (non exhaustifs) sont les suivants :

→En termes de **déploiement de la politique de formation à l'international** :

∆ Existence d'un groupe de travail régional mobilité internationale (premier trimestre 2021) ;

∆ Existence et utilisation d'outils et de supports communs (second trimestre 2021 à partir des outils déjà existants) : guides à destination des étudiants et des salariés qui s'engagent dans le projet de mobilité, supports de présentation papier ou numérique du projet, des statistiques de mobilités, outils de traçabilité et d'évaluation du projet, outils de communication entre les différents sites de l'établissement de manière à assurer une information identique à tous, de qualité, réactualisée chaque année, supports d'information sur les critères de sélection des candidats à la mobilité ;

∆ Existence d'un projet stratégique de type plan d'action, sur la mobilité apprenants et salariés intégré au projet d'établissement qui formalise en particulier les moyens humains et financiers dédiés au projet, le calendrier, l'identification d'un chef de projet et d'une équipe dédiée sur la base de la méthodologie de projet (second trimestre 2021) ;

∆ Augmentation annuelle du nombre de lieux de stage (fin 2022) ;

∆ Augmentation annuelle du nombre d'accords de coopération ou de partenariats conclus avec des établissements étrangers et adaptés à la finalité de la formation (évolution annuelle à partir de 2023) ;

∆ Existence d'une politique d'aide financière, logistique, organisationnelle, mais aussi dans la recherche de sponsors, pour la mobilité internationale pour les salariés (fin 2021 pour la formalisation des actions existantes et leur renforcement).

→En termes de **préparation des étudiants à la mobilité internationale :**

∆ Possibilité d'apprentissage d'une ou plusieurs langues étrangères durant le cursus de formation (langue anglaise déjà mise en place, possibilité d'autres langues à horizon 2023 financés par l'établissement à partir des ressources internes (salariés et apprenants maîtrisant l'espagnol, l'allemand, le portugais) sous la forme de cours en présentiel, ou digitalisés, ce qui permettrait de faire bénéficier à un grand nombre d'étudiants et de salariés, sur les différents sites de l'établissement, des mêmes opportunités ;

∆ Possibilité de suivre certains modules d'enseignement dans une langue étrangère (certains enseignements des soins infirmiers se font en langue anglaise sur l'un des sites de l'établissement, élargissement aux autres sites par visioconférence à l'horizon 2023) ;

∆ Acquisition de crédits européens dans le cadre d'échanges internationaux faisant l'objet d'un processus formalisé et connu des étudiants (déjà mis en œuvre).

→En termes de **développement de la démarche de recherche scientifique et de la culture scientifique, et de la formation des apprenants à la recherche et par la recherche** : nos établissements supérieurs de formation paramédicale souffrent encore aujourd'hui de manière assez globale d'un retard dans la conception de la formation basée sur des données probantes et le développement chez les apprenants d'une capacité critique étayée par la littérature scientifique. La création cette année de la filière des sciences infirmières dans chaque université française est un levier de renforcement d'une forme de formation à la recherche et par la recherche. Les mobilités des formateurs pourront soutenir cette acculturation, le partage d'outils, de travaux de recherche, voire les collaborations scientifiques entre laboratoires de recherche et organismes de formation :

∆ Nombre de travaux de recherche menés dans l'établissement ;

∆ Nombre de publications dans des revues professionnelles et/ou scientifiques ;

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

∆ Nombre de communications orales ou posters dans des congrès et colloques professionnels et/ou scientifiques

∆ Nombre de travaux d'initiation à la recherche présentés et primés chaque année aux différents concours et colloques organisés par les organisations professionnelles ou notre institution

→En termes de **modernisation pédagogique** (en particulier sur les nouvelles formes de formation type classe inversée, enseignement digitalisé) :

∆ Taux de réalisation des séquences pédagogiques digitalisées ;

∆ Pourcentage de la forme virtuelle dans les formations ;

∆ Nombre de mobilités virtuelles et mixtes dans le nouveau programme.

Cet axe de développement s'appuiera sur la capitalisation dans les semaines à venir des expériences de digitalisation, de partage des ressources virtuelles pédagogiques, exigées pour assurer la continuité pédagogique dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

→En termes **d'attractivité pour les formations sanitaires et sociales :**

∆ Nombre de candidats aux différentes formations ;

∆ Nombre de visiteurs aux journées portes ouvertes, aux forums apprenants et forums métiers, aux salons d'orientation ;

∆ Nombre de candidats aux formations mettant en avant la mobilité internationale dans les critères de choix de notre établissement ;

∆ Nombre de mobilités internationales annuel et progression de ce nombre.

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

2. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux

Veuillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

Les apprenants sont considérés en tant que sujets singuliers, accueillis en formation et considérés en fonction de leur parcours, de leurs besoins, de leurs ressources. La réelle mixité au sein des promotions, appréhendée comme une richesse, est un atout indéniable pour développer et renforcer chez nos apprenants et nos salariés l'ouverture, le respect de chacun dans ses différences, le regard sur ces différences comme des ressources et non des limites. Les nouveaux principes fondamentaux du programme européen font écho aux principes de notre association, et notre action en faveur de la non-discrimination des personnes, apprenants et salariés.

Si des différences doivent être faites, c'est en termes de qualité d'aide apportée aux personnes dans des moments difficiles de leur vie ou devant certaines difficultés dans les apprentissages par exemple. Notre souci permanent est de permettre à tous de bénéficier de l'accompagnement et du soutien à la réussite de son projet professionnel en fonction de ses ressources et en ayant identifié les possibles limites ou freins. Ainsi l'individualisation, la personnalisation des parcours sont des axes forts de notre projet d'établissement. Ils s'appuient sur notre recherche d'une connaissance fine de l'apprenant, dans un climat de confiance. Pour cela le travail en collaboration avec les représentants des étudiants est important.

Elle s'appuie sur le principe d'une éducation inclusive avec pour objectifs d'accueillir et de former, de soutenir la professionnalisation des apprenants tout au long de la vie en les accompagnant dans toutes les étapes de leur vie professionnelle. Elle se base sur la possibilité offerte de l'accès à la formation par toutes les voies d'accès, ce qui engage notre établissement dans une constante adaptation aux besoins des apprenants, aux réformes successives des diplômes.

Dans cette optique, les locaux de deux des trois sites de l'établissement répondent aujourd'hui complétement aux normes en matière d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Le troisième site fait l'objet d'un projet qui prendra forme dans les mois qui viennent. Des places de parking sont réservées aux personnes à mobilité réduite et les équipements (tables, affiches et panneaux en braille, signalétique lumineuse…) répondent aux exigences réglementaires. De plus, l'une des formatrices parle la langue des signes, à laquelle elle sensibilise les étudiants.

Enfin, forts de notre appui sur des établissements à vocation sociale et sur notre engagement dans l'accompagnement des personnes migrantes, nous pouvons proposer des modalités d'accueil, de soutien dans les projets tenant compte de la singularité de chacun, de son histoire, de besoins spécifiques, dans un souci de personnalisation du projet.

La sélection des candidats à la mobilité se fait sur la base de critères identifiés par le comité de direction de l'établissement, et présentés en réunion d'équipe ou lors des présentations pédagogiques aux étudiants.

Pour les mobilités étudiantes, ces critères reposent sur :

-la maîtrise de la langue parlée dans le pays de la destination (en amont de cette évaluation et au moment de la formalisation du vœu de mobilité internationale, en général en première année de formation l'étudiant bénéficie de cours de langue gratuits dispensés en présentiel ou en distanciel) ;

-la capacité à s'engager dans une mobilité : adaptabilité, attitude non-jugeante, capacité d'écoute, autonomie dans la vie quotidienne ;

-l'acquisition d'un nombre important des compétences professionnelles visées par le référentiel de formation ;

-la validation d'au moins 90% des ECTS ;

-l'absence de conséquences néfastes d'un point de vue budgétaire des dépenses générées par la mobilité internationale. Les étudiants sont informés sur l'existence et le montant des bourses de mobilité lors de la

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

présentation du projet aux promotions, et de la possibilité pour les étudiants en situation de handicap, de bénéficier de bourses complémentaire. A ce titre, nous réfléchissons à mettre en place des mobilités virtuelles ou mixtes afin de lever certains de ces freins financiers qui pourraient subsister et renforcer d'autres problèmes (santé, peu d'un premier contact avec un autre pays), empêchant la concrétisation du projet de mobilité ;

-l'absence de sanction disciplinaire.

Pour les mobilités des salariés, ces critères reposent sur :

-la formalisation d'un projet professionnel ;

-l'identification des compétences professionnelles visées à l'issue de la mobilité internationale ;

-la maîtrise de la langue parlée dans le pays de destination (en amont de cette évaluation et au moment de la formalisation du vœu de mobilité internationale, le salarié bénéficie de cours de langue gratuits dispensés en présentiel ou en distanciel) ;

-la mise en place de propositions pour assurer la continuité de l'activité en l'absence du salarié.

Veuillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veuillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne[2]

Bien que l'initiative Carte étudiante européenne ne soit pas encore obligatoire, nous avons déjà commencé à nous renseigner et souhaitons vivement mettre en place les outils proposés. Ceux-ci nous permettront de gagner un temps non-négligeable dans la gestion administrative des mobilités étudiantes, grâce à sa dématérialisation. De plus, nous avons le sentiment que la carte d'étudiant européenne renforcera le sentiment d'appartenance à l'Europe de nos étudiants, les rassurera quant à leur accès aux services étudiants, et les incitera peut-être à réaliser davantage de mobilités.

Nous prévoyons de suivre le calendrier de déploiement de l'initiative, au fur et à mesure que les différentes fonctionnalités entreront en service. Voici notre calendrier prévisionnel :

- Eté 2020 : Création d'un compte sur Erasmus Dashboard pour notre établissement
- Rentrée universitaire 2020 : Information aux étudiants concernant l'application Erasmus+ et ses fonctionnalités. Information intégrée par la suite à toutes les présentations Erasmus+ à destination des étudiants
- Année 2020-2021 : Formation des membres du Bureau des Relations Internationales à l'utilisation de Erasmus Dashboard et des différents outils de l'initiative
- Automne-Hiver 2020 : Renouvellement de nos accords interinstitutionnels de manière dématérialisée grâce à l'IIAM (après l'obtention des résultats de la charte ECHE)
- Rentrée 2021 : Délivrance de cartes d'étudiant européennes, en partenariat avec nos universités de rattachement ou par nos propres moyens en fonction des possibilités de ces universités partenaires
- Année 2021-2022 : Utilisation du module de gestion en ligne « contrats pédagogiques - études et stages » pour toutes les mobilités étudiantes à partir de cette année, grâce à l'interconnexion avec Mobility Tool+
- Année 2022-2023 : Nominations de tous nos étudiants en mobilité à partir de cette année, via le module « sélection et affectation des étudiants Erasmus »
- Année 2023-2024 : Utilisation du module « relevés de notes »
- Année 2024-2025 : Déploiement de l'identifiant unique européen pour les étudiants et de la plateforme de service public numérique « enseignement supérieur » (services aux étudiants et aux établissements)

Afin d'accompagner le déploiement de l'initiative lors de ces différentes étapes, nous aurons le soutien d'un groupe

[2] https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

de travail « Mobilité » au siège de la Croix-Rouge française, qui réunit les coordinateurs Erasmus de chaque IRFSS en France. Il nous permettra de nous entraider, de réaliser les démarches ensemble. Des formations à l'utilisation des différents outils pourront être proposées au sein du groupe si nécessaire. Le calendrier de déploiement ci-dessus fera l'objet de points réguliers lors des réunions de travail de ce groupe.

Enfin, il est important de souligner que le déploiement de cette initiative, qui vise à réduire considérablement l'usage du papier, fait aussi partie des actions que nous promouvons pour des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Cette initiative est donc doublement importante puisqu'elle nous permettra de limiter davantage l'empreinte carbone du programme Erasmus dans notre IRFSS.

Veuillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.

Notre établissement s'inscrit depuis l'année dernière dans le renforcement de sa responsabilité sociétale et environnementale. Engagé depuis de nombreuses années dans le tri des déchets, il s'est donné pour objectif de réduire son empreinte environnementale et de préserver les ressources naturelles de la planète à travers les moyens dédiés pour répondre aux enjeux suivants :

→Evaluer et maîtriser l'impact environnemental de nos activités

L'un des critères d'attribution des terrains de stage des étudiants tient compte du domicile de l'étudiant afin de réduire au maximum les déplacements pour se rendre en stage, parallèlement le co-voiturage est encouragé lors des déplacements, tant pour les étudiants que pour les salariés.

L'utilisation de la visio-conférence pour les réunions, devient une modalité de travail partenarial plus fréquente entre les salariés des différents sites de notre établissement.

→Prévenir et gérer les déchets en triant, collectant et traçant 100% de déchets, en réduisant la quantité de déchets générés en année N+1 et en augmentant la part de déchets revalorisés :

-Distribution aux étudiants de gobelets personnalisés pour éviter l'utilisation des gobelets jetables en plastique pour l'usage de la machine à café et de la fontaine à eau ;

-Mise en œuvre de contrats de collecte de papier pour la revalorisation du papier utilisé par l'institut permettant pour 2018 : la collecte de 595Kg de papier qui ont été recyclés, ce qui a permis de générer une économie de 179kg de CO_2 sur le site de Vesoul par exemple ;

-Distribution d'une clef USB à chaque étudiant entrant en formation comme support pour l'ensemble des documents nécessaires aux dossiers administratifs (projets pédagogiques, livret d'accueil de l'étudiant, charte informatique, charte anti plagiat, droit à l'image etc…) et supports de cours. Cette numérisation diminue considérablement l'usage des supports papier ;

-Mise en place d'actions de sensibilisation au tri des déchets, auprès de apprenants et des salariés, et d'actions concrètes au sein de l'Institut et dans les bureaux (réceptacle pour les piles, déchets alimentaires, plastique...).

-Mise en place de sessions de formation et de sensibilisation à la dimension écologique dans les établissements de soin et dans les soins : économie de matériel, gestion et tri des déchets, santé durable…

Ces actions *in situ* doivent trouver un écho fort lors des mobilités internationales. Les projets de mobilité se font dans un souci d'écocitoyenneté à l'échelle de la planète. A ce titre, les déplacements en train ou bus plutôt qu'en avion sont encouragés de même que dans les villes d'accueil, les transports en commun.

A ce titre, le développement de la voie numérique et de la digitalisation des formations apparait comme une voie de soutien double pour les projets de mobilité européenne, en ouvrant des perspectives en termes de mobilité virtuelle, qui répondraient en partie aux deux actions-clés dans lesquelles notre établissement souhaite s'engager mais également en offrant des ressources infinies à tous les publics apprenants.

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

Veuillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

Le projet de notre établissement se fonde sur la mission (Humanité), les trois principes de comportement (Impartialité, Neutralité et Indépendance) et les trois principes d'organisation (Volontariat, Unité et Universalité) de notre association, la Croix-Rouge française. Ce projet promeut et soutient l'engagement civique et la citoyenneté active des étudiants dès leur entrée en formation, pendant la formation et par la suite. Les étudiants participent à de nombreuses actions de prévention et d'éducation pour la santé (Parcours du cœur, Action contre la faim, Octobre Rose, premiers secours cross UNSS, journée de sensibilisation à l'insuffisance cardiaque, sensibilisation au dépistage cancer colorectal, sensibilisation à prévention TMS auprès des professionnels de santé, sensibilisation au dépistage du diabète, prévention et dépistage AVC, prévention et dépistage SIDA), de soutien aux populations vulnérables (maraudes, participation au SAMU social).

Cet engagement civique et cette citoyenneté active, outre le projet de « parcours citoyen » explicité supra, se traduisent par la promotion d'une écocitoyenneté sur l'ensemble des territoires en particulier dans la réponse à apporter aux zones dites « blanches » éloignées de l'offre de soins et de la présence des acteurs sociaux et sanitaires, à travers le développement des partenariats et de la collaboration en réseau sur les territoires.

Chaque année, tous les étudiants infirmiers inscrits en semestres 3 et 4, dans le cadre du Service Sanitaire, mettent en place des actions de prévention primaire multi publics (maternelles, écoles primaires, collèges, lycées, université, salariés, Protection Maternelle et Infantile, Maisons de santé, Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) et en équipe multidisciplinaire médicale et paramédicale.

Enfin, dans le contexte inédit de la crise sanitaires liée à la pandémie du Covid-19, nous avons eu l'opportunité de développer de nouvelles formes de collaboration en particulier avec les établissements de la Croix-Rouge française (chantiers d'insertion, centre d'aide aux demandeurs d'asile) ou des structures accueillant des personnes âgées. Les actions initiées dans ce contexte inédit représentent une amorce de coopération à pérenniser qui pourra s'appuyer sur d'autres actions, accompagnées à la fois par les travailleurs sociaux exerçant dans ces établissements et les formateurs de notre institut de formation, pour soutenir l'engagement de nos apprenants auprès des plus démunis. Le temps de la formation nous parait en effet propice à des formes de citoyenneté active car encadré et soutenu, ce qui peut aider certains apprenants à faire cette démarche.

2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veuillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

La reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger ou une mobilité mixte se fera *de facto*, en référence à l'article 65 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier qui précise : « *Dans le cadre de la mobilité internationale, le diplôme est accompagné de l'annexe descriptive, dite « supplément au diplôme ». Le parcours de formation permet la validation des périodes d'études effectuées à l'étranger. Lorsque le projet a été accepté par les responsables pédagogiques et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre*. »

Des échanges réguliers entre le formateur référent du suivi pédagogique de l'étudiant au sein de notre établissement et le tuteur (en stage) ou le formateur (en enseignement) auront lieu pour évaluer la progression de l'étudiant et son engagement dans le projet.

Veuillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel:

La mobilité du personnel est un engagement fort de l'institution. Elle est une occasion de remise en question de pratiques professionnelles, de partage d'expérience, et permet le développement de nouveaux partenariats ou leur renforcement. Elle s'inscrit dans notre politique managériale comme un levier fort du renforcement des capacités d'écoute, d'adaptabilité, de créativité des salariés. A ce titre, l'établissement mettra en place des mesures de soutien et de promotion de la mobilité du personnel à plusieurs niveaux :

-en amont du projet en informant régulièrement les salariés des possibilités de mobilités, de leur organisation

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

matérielle et de leur soutien financier, de l'accompagnement dans la formalisation du projet et son suivi ;

-durant la mobilité si besoin avec des échanges réguliers avec le salarié ;

-au retour de la mobilité par l'accompagnement dans l'identification des compétences développées et/ou renforcées, la communication sur cette expérience, la consolidation des apports et des partenariats, la promotion par le salarié lui-même auprès de ses collègues de travail de cette expérience.

La mobilité est un axe développé lors des entretiens professionnels annuels pouvant être l'un des objectifs du salarié.

2.3. A des fins de visibilité

Veuillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veuillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

L'I.R.F.S.S. Bourgogne Franche-Comté a développé une politique de communication interne et externe sur laquelle il s'appuie pour promouvoir ses activités, en particulier celles soutenues par le programme. Les supports sont présents sur sites (panneaux d'affichage), *via* les réseaux sociaux (page Facebook, LinkedIn) ou le site internet (https://irfss-bourgogne-franche-comte.croix-rouge.fr/).

À cet effet un onglet du site spécialement dédié à la mobilité internationale permettra d'accéder aisément à :

1. Présentation générale sur le programme ERASMUS

Présentation de la cellule mobilité, du référent mobilité internationale et de la personne à contacter **(contact mis en évidence)**

Présentation du public concerné par les mobilités

Présentation des modalités et des conditions préalables à la mobilité sortante (avant, pendant et après la mobilité)

Présentation du calendrier du dépôt des dossiers

Présentation des critères d'éligibilité

Présentation de la date de réponse d'éligibilité

Indication de la période de de stage de 10 semaines prévue sur le calendrier

Présentation géographique des 3 sites d'accueil de l'IRFSS BFC

2. La charte ERASMUS et la déclaration de la politique en version française et anglaise
3. Des fiches de préinscriptions à télécharger (mobilité entrante et mobilité sortante)
4. Le programme de formation et organisation pour l'année en cours (catalogue de cours) en version française et anglaise

Nous pourrions l'agrémenter des témoignages et des photos des mobilités réalisées sur l'IRFSS BFC les années précédentes.

Des informations sont régulièrement transmises lors des moments-clés de la vie de l'établissement : journées portes ouvertes, organisation de conférences, par exemple. Des temps de partage de ces expériences sont organisés avec les autres étudiants de toutes les promotions présentes sur les sites, les étudiants des universités partenaires, ou d'autres salariés intéressés par les activités soutenues par le programme. Enfin, l'I.R.F.S.S. Bourgogne Franche-Comté communique par voie de presse ou *via* les newsletters sur ces différents projets, lors de leur préparation ou après le retour des personnes ayant bénéficié de ces activités.

Le meilleur moyen de promouvoir la mobilité internationale, reste le témoignage et retour d'expérience des étudiants et des formateurs partis en mobilité Erasmus.

Afin qu'ils demeurent les ambassadeurs des promotions futures, il convient de communiquer dès la préparation du projet, sur toutes les possibilités offertes par « génération Erasmus + »

Inviter cette génération ERASMUS à partager son expérience, devenir ambassadeur, mais aussi proposer et permettre aux étudiants sortants de célébrer les #Erasmusdays afin de créer un réseau (et un réseau d'alumni).

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

Veuillez décrire comment vous vous assurerez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
Tous les salariés des sites de l'I.R.F.S.S. Bourgogne Franche-Comté sont engagés dans la stratégie de développement de l'établissement. A ce titre, chacun est informé régulièrement, des engagements pris par l'I.R.F.S.S. Bourgogne Franche-Comté lors des réunions d'équipe et en particulier lors de la présentation pluriannuelle des orientations institutionnelles, stratégiques et pédagogiques. De plus, l'I.R.F.S.S. Bourgogne Franche-Comté est engagé depuis 2014 dans une démarche-qualité. A ce titre, les principes de la charte font partie des engagements que prend de manière globale l'institution et que chaque salarié s'engage à respecter. Ils seront communiqués et rappelés lors des entretiens professionnels annuels et lors des réunions d'équipe. Ils feront l'objet d'échanges avec les étudiants et leurs représentants en particulier lors des sections de la vie étudiante. Des indicateurs de cet engagement sont formalisés dans le cadre de la démarche-qualité (taux de connaissance des principes de la charte par les salariés, formalisation de ces principes dans le projet d'établissement…). Enfin, les principes de la charte affichés sur les sites de l'établissement, feront l'objet d'une communication à toutes les tutelles et lors de la présentation des projets pédagogiques chaque année.

This proposal version was submitted by **Valérie GRAHAM DEBRIS** on **22/05/2020 10:41:12** Brussels Local Time. Issued by the Funding & Tenders Portal Submission System.

Digitally sealed by the European Commission
Date: 2020.05.22 10:45:02 CEST
Reason: Acknowledgement of Receipt

This electronic receipt is a digitally signed version of the document submitted by your organisation. Both the content of the document and a set of metadata have been digitally sealed.

This digital signature mechanism, using a public-private key pair mechanism, uniquely binds this eReceipt to the modules of the Funding & Tenders Portal of the European Commission, to the transaction for which it was generated and ensures its full integrity. Therefore a complete digitally signed trail of the transaction is available both for your organisation and for the issuer of the eReceipt.

Any attempt to modify the content will lead to a break of the integrity of the electronic signature, which can be verified at any time by clicking on the eReceipt validation symbol.

More info about eReceipts can be found in the FAQ page of the Funding & Tenders Portal.

(https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/support/faq)